

Conseil du 20^e arrondissement du 30 novembre 2020

Vœu relatif à la proposition de loi dite de Sécurité globale sur proposition de Karine Duchauchoi , Raphaëlle Primet et les élu·e·s du Groupe communiste et citoyen

Considérant la proposition de loi "Sécurité globale", en cours d'examen au parlement et récemment votée à l'Assemblée nationale ;

Considérant la sécurité comme un droit fondamental et l'une des conditions essentielles de l'exercice des libertés individuelles et collectives ;

Considérant ce droit indissociable de la réalisation d'une République sociale et démocratique.

Considérant la volonté du gouvernement de privatiser la sécurité de nos concitoyens alors que Plus que jamais, dans un contexte de menaces terroristes, de crise sanitaire inédite, de crise sociale aggravée, l'Etat de droit devrait être conforté ;

Considérant qu'avec la proposition d'un élargissement des missions des polices municipales et des entreprises privées de sécurité, au nom d'un « continuum de sécurité », ce texte encourage un désengagement de l'Etat sur ses missions régaliennes de sécurité sur l'ensemble du territoire de la République;

Considérant que cette proposition de loi franchit une nouvelle étape dans une gestion autoritaire et ouverte au privé;

Considérant qu' allant encore plus loin dans la surenchère sécuritaire, elle prévoit d'instaurer une surveillance généralisée de l'espace public, en autorisant l'Etat à utiliser des drones avec caméras;

Considérant qu'elle permettrait aussi l'utilisation immédiate des images des « caméras mobiles » portées par les policiers et leur analyse automatisée pour reconnaître en temps réel l'identité de tous les manifestants (reconnaissance faciale) ;

Considérant son article 24, qui prévoit l'interdiction de la diffusion d'images de policiers sur les réseaux sociaux ;

Considérant que l'impossibilité de filmer ces manœuvres de maintien de l'ordre, par les simples citoyens, et de diffuser ces images aux fins d'alerte sur les réseaux sociaux reviendrait à accorder un permis de brutaliser aux forces de l'ordre ;

Considérant la déclaration du Garde des sceaux Éric Dupond-Moretti le 22 novembre, selon laquelle « Dans le droit pénal français, on ne peut pas poursuivre des gens pour une intention mais pour un acte ou pour un fait », remettant ainsi en question la compatibilité de la proposition de loi "Sécurité globale" avec le droit français ;

Considérant les alertes sur les atteintes aux droits d'informer, à la liberté d'expression et de manifestation, formulées sur cet article 24 et plus largement sur la proposition de loi "Sécurité globale" par le Conseil des droits humains de l'ONU, la Commission Européenne, la Défenseur des

droits, la Commission Nationale Consultative des droits de l'homme, Amnesty International, la Ligue des droits de l'homme, les syndicats d'avocats et de magistrats, les sociétés de journalistes, les associations de défense des droits humains et de la liberté d'expression ;

Considérant les mises en garde-a-vue arbitraires et non-fondées juridiquement de journalistes et de photoreporters lors de la manifestation devant l'Assemblée nationale du 17 novembre 2020 ;

Considérant les différentes mobilisations, rassemblant des élu·e·s de toutes les sensibilités de la majorité municipale ;

Le groupe communiste et citoyen émet le vœu :

- Que le droit de manifester librement soit sanctuarisé à Paris, y compris celui de filmer et de diffuser librement les manœuvres de maintien de l'ordre des forces de l'ordre.

-Que le Conseil de Paris affirme son soutien à la mobilisation contre la loi de Sécurité Globale.